

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Propower Foam Cleaner  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Premier Farnell  
150 Armley Road  
Leeds LS12 2QQ  
Tel. : +44 (0) 870 129 8608

### 1.4. Emergency telephone number

+44 (0) 870 202530

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Environnement	Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Identificateur du produit	Contient propane-2-ol; alcool isopropylique acétone; diméthylcétone
Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mention(s) de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Safety Data Sheet

pro-POWER

Conseil(s) de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
------------------------	--

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents	hydrocarbures aliphatiques 5 - 15 % agents de surface anioniques < 5 % parfums
---	---

## 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbol	phrase-R*	Notes
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	10-30	F,Xi	11-36-67	B
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	10-30	F+	12	K, G
acétone; diméthylcétone	67-64-1	200-662-2	1-5	F,Xi	11-36-66-67	A
ammoniac .... %	1336-21-6	215-647-6	0-1	C,N	34-50	
Glycine, N-méthyl-N-(1-oxododecyl)-, sodium salt	137-16-6	205-281-5	0-1	T	23-38-41	
<b>Explication des notes</b>						
A : substance with Community workplace exposure limit						
B : substance with national established workplace exposure limit						
G : exempted from the obligation to register in accordance with art.2(7)(a)of REACH Regulation No 1907/2006						
K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	10-30	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225, H319, H336	B
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	-	68512-91-4	270-990-9	10-30	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280, H220	K,G

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
acétone; diméthylcétone	01-2119471330-49	67-64-1	200-662-2	1-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225, H319, H336	A
ammoniac .... %		1336-21-6	215-647-6	0-1	Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1	H314, H400	
Glycine, N-méthyl-N-(1-oxododecyl)-, sodium salt		137-16-6	205-281-5	0-1	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Acute Tox. 3	H315, H319, H331	

## Explanation notes

A : substance with Community workplace exposure limit

B : substance with national established workplace exposure limit

G : exempted from the obligation to register in accordance with art.2(7)(a) of REACH Regulation No 1907/2006

K : not classified as carcinogen, less than 0.1% w/w 1,3-butadiene (Einecs-nr. 203-450-8)

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangereux CO, CO<sub>2</sub>

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau. En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié. Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. À protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
acetone; propan-2-one; propanone	67-64-1	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1210 mg/m3
		VLE	2420 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
Inhalation	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
la peau et les mains	Porter des gants
Gants recommandés	Nitrile
les yeux	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide sous pression.

Couleur : Incolore.

Odeur : Odeur caractéristique.

pH : Non connu.

Point/intervalle d'ébullition : 56°C

Point d'éclair : -18°C

Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion : limite supérieure :

: 13%

limite inférieure : 1.8%

Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.962 g/cm<sup>3</sup> (à 20°C).

Hydrosolubilité : Soluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : 460°C

Viscosité : Non connu.

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO, CO<sub>2</sub>

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau	Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	CAS-nr.	method	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algae	> 100 mg/l
		LC50 fish	> 100 mg/l
		EC50 daphnia	> 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 2.1

ADR/RID - Code de classification : 5F

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement : Non

IIMDG - Polluant marine : No

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement : No

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel : (D)

IMDG - Ems : F-D, S-U

IATA/ICAO - PAX : 203

IATA/ICAO - CAO : 203

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Other information

*Explication des phrases de risques	R11: Facilement inflammable. R12: Extrêmement inflammable. R23: Toxique par inhalation. R34: Provoque des brûlures. R36: Irritant pour les yeux. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R50: Très toxique pour les organismes aquatiques. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
*Explication des mentions de danger:	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H331 : Toxique par inhalation. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

**Part Number**

PPC100

**Important Notice** : This data sheet and its contents (the "Information") belong to the members of the Premier Farnell group of companies (the "Group") or are licensed to it. No licence is granted for the use of it other than for information purposes in connection with the products to which it relates. No licence of any intellectual property rights is granted. The Information is subject to change without notice and replaces all data sheets previously supplied. The Information supplied is believed to be accurate but the Group assumes no responsibility for its accuracy or completeness, any error in or omission from it or for any use made of it. Users of this data sheet should check for themselves the Information and the suitability of the products for their purpose and not make any assumptions based on information included or omitted. Liability for loss or damage resulting from any reliance on the Information or use of it (including liability resulting from negligence or where the Group was aware of the possibility of such loss or damage arising) is excluded. This will not operate to limit or restrict the Group's liability for death or personal injury resulting from its negligence. pro-POWER is the registered trademark of the Group. © Premier Farnell plc 2012.